

4. La situation au Burundi

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu six séances et adopté deux résolutions concernant la situation au Burundi. Il a axé ses discussions sur le processus électoral et la situation consécutive au conflit au Burundi. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été réduit et remplacé par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) à dater du 1^{er} janvier 2011, celui-ci ayant pour mandat, entre autres, d'aider le Gouvernement burundais à renforcer son indépendance, ses capacités et le cadre législatif des grandes institutions nationales⁵¹. Le Conseil a prorogé le mandat du BNUB pour une période d'un an⁵².

10 mai 2010 : processus électoral

Le 10 mai 2010, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi a informé les membres sur les préparatifs des élections présidentielles et législatives prévues respectivement pour le 28 juin et le 23 juillet 2010. Tout en insistant sur le bon avancement de ces préparatifs, et notamment la délivrance gratuite de cartes d'identité, le dépôt par les partis politiques du nom de leurs candidats aux élections communales, la signature du Code de conduite établi à l'intention des partis politiques, des médias et de l'administration, et les progrès accomplis dans l'obtention du budget, il a noté que de redoutables défis subsistaient, en particulier le calendrier électoral très serré et la gestion des tensions qui risquaient d'apparaître le jour des élections⁵³. Souscrivant à l'évaluation positive de la situation générale au Burundi, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a fait observer que le succès des élections jouerait un rôle essentiel pour raffermir les fondements politiques de la paix et du développement économique du pays⁵⁴. Le représentant du Burundi a fait savoir au Conseil que la Commission électorale nationale indépendante avait été mise en place et qu'un plan de sécurisation des

élections avait été élaboré. Il s'est dit optimiste quant au bon déroulement des élections, eu égard à la présence d'un grand nombre d'observateurs régionaux et internationaux, à un niveau élevé de liberté de la presse, et à l'existence des cadres législatifs et opérationnels nécessaires à la tenue d'élections libres et transparentes⁵⁵.

9 décembre 2010 au 7 décembre 2011 : rapports du Secrétaire général sur le BINUB et le BNUB

Entre le 9 décembre 2010 et le 7 décembre 2011, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUB ou la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BNUB, ainsi que le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, ont présenté au Conseil trois exposés conjoints sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par le Burundi dans la consolidation de la paix, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et de la justice transitionnelle.

Le 9 décembre 2010, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUB a présenté le septième rapport du Secrétaire général, qui faisait le point de l'évolution de la situation au Burundi et décrivait dans les grandes lignes ses propositions relatives au mandat et à la structure de la force qui prendrait la suite du BINUB⁵⁶. Malgré les inquiétudes exprimées dans le rapport au sujet des menaces et de l'intimidation visant les membres de l'opposition politique et le climat d'impunité qui régnait dans le pays, il a insisté sur les progrès accomplis, comme l'absence de violences à grande échelle pendant et après la période électorale, l'amélioration de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et la réintégration des ex-combattants. Sur la base du rapport, le Représentant exécutif a recommandé de maintenir, tout en la réduisant, la présence de l'ONU au Burundi après l'expiration du mandat du BINUB, le 31 décembre 2010⁵⁷. Se disant préoccupé par « une augmentation sensible des violations des droits de l'homme », le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a recensé quatre domaines dans lesquels la formation pourrait

⁵¹ Pour de plus amples informations sur les mandats du BINUB et du BNUB, voir la dixième partie, sect. II, « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

⁵² Résolution 2027 (2011).

⁵³ S/PV.6309, p. 2 à 4.

⁵⁴ Ibid., p. 5.

⁵⁵ Ibid., p. 6 et 7.

⁵⁶ S/2010/608.

⁵⁷ S/PV.6439, p. 3 et 4.

travailler : soutenir le pays en vue de son intégration dans la communauté d'Afrique de l'Est; intégrer dans la stratégie de réduction de la pauvreté les aspects tenant compte du conflit; aborder les questions institutionnelles ainsi que les questions de l'état de droit et des droits de l'homme; et prôner une culture de dialogue avec les différentes parties dans le pays⁵⁸. En réponse aux préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général, le représentant du Burundi a décrit dans les grandes lignes les initiatives prises par son Gouvernement pour faire face à ces difficultés⁵⁹.

Le 17 mai 2011, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BNUB a noté que la situation au plan de la sécurité était restée relativement calme dans l'ensemble et qu'une nouvelle loi portant fonctionnement et organisation des partis politiques avait été adoptée. Tout en se disant préoccupée par les cas d'exécutions extrajudiciaires qui ne cessaient d'être signalés, elle a noté que le processus d'établissement de la commission nationale indépendante sur les droits de l'homme progressait de manière constante et que d'importants progrès avaient été accomplis dans le domaine de la justice transitionnelle. Elle a indiqué que le passage du BINUB à une présence réduite, le BNUB, se passait bien⁶⁰. Soulignant l'adoption, le 21 avril, du document final qui contenait les conclusions du cinquième examen de mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix du Burundi, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a défini quatre axes de travail prioritaires : la consolidation d'une culture de la démocratie et du dialogue, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit. Sur le plan socioéconomique, il a fait référence à la réinsertion dans la vie économique des pans les plus vulnérables de la société, les plus affectés par le conflit, ainsi qu'à l'intégration régionale, surtout dans la Communauté de l'Afrique de l'Est⁶¹. Le représentant du Burundi a fait savoir qu'après le processus électoral de 2010, le Burundi avait mis en place des institutions pour conduire la deuxième législature. Il a ajouté que le processus électoral de 2010 avait été réussi grâce à l'esprit de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires, forgé au cours de

la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix qui avait été constitué par les partis politiques, la société civile, le Parlement et le Gouvernement⁶².

Le 7 décembre 2011, la Représentante spéciale du Secrétaire général a indiqué que bien que des progrès aient été accomplis dans les efforts de consolidation de la paix, de nombreuses difficultés subsistaient. Citant les domaines de la justice transitionnelle et des droits de l'homme, elle a parlé de la normalisation des relations entre le Gouvernement et les partis politiques extraparlimentaires, du processus de création d'une commission Vérité et réconciliation, et de l'établissement de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Parallèlement, elle a prévenu que le processus de consolidation de la paix était assombri par les assassinats politiques et la pauvreté extrême. Enfin, elle a fait savoir que le BNUB avait travaillé à un projet de critères afin d'ouvrir la voie à la transition vers une équipe de pays des Nations Unies⁶³. Se félicitant de la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme et d'un Bureau du médiateur, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a exhorté le Gouvernement à accélérer ses efforts dans les domaines du dialogue politique, du respect des droits humains et de la bonne gouvernance⁶⁴.

16 décembre 2010 et 20 décembre 2011 : création du BNUB et prolongation de son mandat

Le 16 décembre 2010, par la résolution 1959 (2010), le Conseil, entre autres, a noté avec satisfaction le bon déroulement de cinq élections consécutives entre mai et septembre 2010, et prié le Secrétaire général de créer le Bureau des Nations Unies au Burundi, dont la mission serait d'aider le Gouvernement burundais à renforcer l'indépendance, les capacités et les cadres juridiques des institutions nationales de base, à promouvoir et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux, à appuyer la lutte contre l'impunité et à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général d'élaborer une série de critères en vue de la

⁵⁸ Ibid., p. 6.

⁵⁹ Ibid., p. 7 à 10.

⁶⁰ S/PV.6538, p. 2 à 4.

⁶¹ Ibid., p. 4 et 5.

⁶² Ibid., p. 6.

⁶³ S/PV.6677, p. 2 à 4.

⁶⁴ Ibid., p. 6.

transformation future du Bureau en une équipe de pays des Nations Unies.

Le 20 décembre 2011, par la résolution 2027 (2011), le Conseil, entre autres, a prorogé jusqu'au 15 février 2013 le mandat du BNUB et y a

inclus la fourniture d'un appui au Gouvernement et à la communauté internationale dans l'action qu'ils menaient en faveur du développement socioéconomique et de l'approfondissement de l'intégration régionale.

Séances : la situation au Burundi

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6309 10 mai 2010			Burundi	Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du BINUB, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6439 9 décembre 2010	Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2010/608)		Burundi	Représentant spécial du Secrétaire général, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6451 16 décembre 2010	Septième rapport du Secrétaire général sur le BINUB (S/2010/608)	Projet de résolution déposé par les États-Unis, la France, le Gabon, le Japon, le Liban et le Royaume-Uni (S/2010/640)				Résolution 1959 (2010) 15-0-0
6538 17 mai 2011			Burundi	Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BNUB, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6677 7 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des		Burundi	Représentante spéciale du Secrétaire général, Président de la formation Burundi	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Nations Unies au Burundi (BNUB) (S/2011/751)			de la Commission de consolidation de la paix		
6691 20 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur le BNUB (S/2011/751)	Projet de résolution déposé par la France (S/2011/782)	Burundi		Burundi	Résolution 2027 (2011) 15-0-0

5. La situation en Sierra Leone

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu six séances et adopté trois résolutions concernant la situation en Sierra Leone. Il a entendu quatre exposés du Secrétariat et du Président de la formation Sierra Leone de la

Commission de consolidation de la paix, axés sur la situation politique et au plan de la sécurité ainsi que sur les activités d'appui à la consolidation de la paix menées dans le pays. Le Conseil a levé les dernières sanctions qu'il avait imposées à la Sierra Leone après la guerre civile des années 1990⁶⁵ et a prorogé à deux reprises le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) pour des périodes d'un an⁶⁶.

22 mars 2010 au 12 septembre 2011 : exposés concernant la situation en Sierra Leone et prolongation du mandat du BINUCSIL

Le 22 mars 2010, le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone et Chef du BINUCSIL a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau⁶⁷. Il a décrit l'évolution récente de la situation en ce qui concerne

trois grandes questions déterminantes pour la paix et la stabilité en Sierra Leone : le chômage des jeunes, le trafic de stupéfiants et la corruption. Il s'est dit gravement préoccupé par le fait que la Commission de consolidation de la paix n'avait pas encore réussi à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de consolidation de la paix pour la Sierra Leone, affirmant que ce manque de financement pourrait même mettre en péril la nouvelle façon d'aborder la consolidation de la paix⁶⁸. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a fait rapport de sa récente mission dans le pays, indiquant que la taille de la délégation, dont tous les membres avaient rang de Représentant permanent, démontrait largement l'intérêt que la communauté internationale portait à la Sierra Leone. Il a noté que la Commission de consolidation de la paix avait aligné son engagement sur les priorités de consolidation de la paix du Programme pour le changement de la Sierra Leone et avait décidé de se concentrer sur la bonne gouvernance, le chômage des jeunes et le trafic de stupéfiants⁶⁹. Le représentant de la Sierra Leone a assuré le Conseil de l'engagement de son Gouvernement à promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la décentralisation, la transparence et le respect du principe de responsabilité. Parallèlement, il a insisté sur la détermination de son Gouvernement à instaurer

⁶⁵ Résolution 1940 (2010).

⁶⁶ Résolutions 1941 (2010) et 2005 (2011). Pour de plus amples informations sur le mandat du BINUCSIL, voir la dixième partie, sect. II. « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

⁶⁷ S/2010/135.

⁶⁸ S/PV.6291, p. 2 à 5.

⁶⁹ Ibid., p. 5 à 7.